

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MAI 2014**REUNION PUBLIQUE DU 28 MAI 2014**

Présidence de M. Claude KLENKENBERG, Président.

Mme ABAD-PERICK et M. JADOT siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Directrice générale provinciale et M. le Gouverneur assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15h30'

M. LE PRESIDENT.- Je de déclarer la réunion de ce 28 mai 2014 ouverte et passe la parole aux Chefs de groupe pour les excusés :

M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA.- Non.

M. LE PRESIDENT.- M. HODY ?

M. HODY.- Nous sommes tous là.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Nous sommes tous là.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur CULOT ?

M. CULOT.- MM. STEIN et MEURENS et Mme FRESON sont excusés. M. DENIS arrivera en retard.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- Nous sommes au complet.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour complémentaire****III.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé. Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 30 avril 2014.

Je donne la parole à Mme la Première Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 30 avril 2014

(Mme ABAD-PERCIK, Première Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 30 avril 2014).

M. LE PRESIDENT.- Merci Mme la Première Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

IV.- Communication de Monsieur le Président.

Vous trouverez sur vos bancs un courrier relatif à la déclaration 2013 de mandats et de rémunération à la Région wallonne.

La déclaration doit être rentrée à la Cellule de Contrôle des Mandats de la Région wallonne pour le 30 juin au plus tard ; un communiqué de presse du Collège provincial de Liège – Séance du 22 mai 2014 – 2014-2020 Les projets FEDER et FSE de la Province ; le journal du Parc Naturel Hautes Fagnes-Eifel – Edition VI – Mai 2014 (Français-Allemand) ainsi que l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour.

Par ailleurs, je vous rappelle qu'une soirée de présentation et de lancement des commémorations, en province de liège, du 100ème anniversaire de la guerre 14-18 aura lieu, le mardi 03 juin prochain, au Théâtre de Liège – Place du XX Août. Une invitation vous a été adressée par le Service du Protocole de la Province de Liège. Je vous informe que votre présence est impérativement souhaitée dès 18H30.

Enfin, je vous rappelle également que les comptes 2013 sont également à votre disposition au Service du Conseil.

V.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

Document 13-14/232 : Services provinciaux : Prise de connaissance trimestrielle des travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 67.000,00 € hors T.V.A.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MAI 2014

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour (document 13-14/232). Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission.

La deuxième Commission a pris connaissance de ce document, lequel document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Il s'agit d'une prise de connaissance.

Le Conseil prend connaissance de ladite Commission.

Document 13-14/233 : Services provinciaux : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions de marché – Institut provincial d'Enseignement agronomique de La Reid – Renouvellement de la toiture du hall B et pose d'une isolation thermique.

Document 13-14/234 : Services provinciaux : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions de marché – Maison provinciale de la Formation – Travaux de parachèvements – Phase 2.

Document 13-14/253 : Services provinciaux : Marché de travaux – Mode de passation et conditions de marché ayant pour objet « La construction en atelier et sur site, les transports, le montage et le réglage sur site d'abris voyageurs – Centrale de marchés ».

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 3 et 4 de l'ordre du jour et point 2 de l'ordre du jour complémentaire (documents 13-14/233, 13-14/234 et 13-14/253) ont été regroupés à la demande de la deuxième Commission.

Ces trois documents ont été soumis à l'examen de la deuxième Commission.

Les documents 13-14/233 et 253 n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 8 voix pour et 6 abstentions que la deuxième Commission vous propose de les adopter.

Par ailleurs, le document 13-14/234 ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur Mme Vinciane SOHET à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme SOHET, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues, A l'examen du point 13-14/234, un Commissaire demande si les contacts avec la Région wallonne ont été abandonnés.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MAI 2014

Il lui est répondu qu'ils ne sont pas rompus mais que ces travaux-ci ne se feront pas dans le cadre du plan triennal pour gagner du temps. De cette façon, le chantier ne sera pas interrompu.

Le point a été adopté par 8 voix pour et 6 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote global des conclusions de la Commission ? Oui.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 13-14/235 : Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de l'asbl « Société Belge de Gériatrie et de Gériatrie ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 5 de l'ordre du jour (document 13-14/235). Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission.

Ce document ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur M. Jean-François CLOSE-LECOCQ à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. CLOSE-LECOCQ, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Chers Collègues, le rapport de la 2^{ème} commission réunie ce lundi 26 mai. Le Document 13-14/235 relatif à une subvention en matière de santé, subvention à l'ASBL Société belge de gérontologie et de gériatrie.

Ce point a fait l'objet de précisions et d'une question. Ce congrès s'est donc tenu du 14 au 16 mai dernier au Palais des Congrès de Liège et a été soutenu entre autres par la Province et la Ville de Liège.

Au niveau provincial, la subvention consentie était de 4000€ à laquelle il faut ajouter

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MAI 2014

une aide matérielle et la mise à disposition de personnel. Ces éléments étaient valorisés dans le dossier fourni aux commissaires.

L'intervention provinciale était répartie sur 3 services : 1500 € provenant des Affaires sociales, 1500€ de la Santé et 1000 de la Communication.

Ce congrès a rassemblé à Liège plus de 500 participants mais il a été mentionné en commission que la communication entre l'agence de communication et la Province a été quelque peu défailante.

Le point a été proposé au vote par 8 pour et 6 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. CLOSE-LECOCQ.

M. CLOSE-LECOCQ, Conseiller (à la tribune). – Je profite que je sois déjà à la tribune pour simplement signaler que c'est évidemment très intéressant pour Liège que le congrès puisse s'y tenir, les lieux de congrès sont parfois bien plus exotiques que le congrès liégeois. Je regrette simplement comme membre de la Commission et du Conseil que ce dossier nous arrive seulement à la fin mai pour un congrès qui s'est tenu du 14 au 16 mai et concernant les problèmes de communication, je pense qu'il y a des contrats, des conventions qui sont bien signés avec les organismes à qui nous octroyons des aides et qu'il faudrait peut-être vérifier avant de libérer complètement la subvention à la fois que le logo de la Province est bien à l'endroit où il doit être et que la Province est bien visible pour l'aide qu'elle apporte.

Merci pour une prochaine fois d'y veiller.

M. LE PRESIDENT. – D'autres demandes d'intervention ? M. le Député ? De votre banc ?

M. PIRE, Député provincial (de son banc). – M. le Président. Nous nous réjouissons tous qu'en effet des manifestations de niveau international se déroulent à Liège, c'est bien la vocation de Liège Europe Métropole évidemment mais qu'il y ait maintenant entre la société de communication et l'un ou l'autre service quelques soucis, ne vous tracassez pas, cela ne doit nous décourager d'accueillir... et pour le reste, nous veillerons que tout se passe bien. Je pense que c'est bien d'en parler en séance publique mais ce n'est pas ça qui doit modifier le principal. Merci.

M. LE PRESIDENT. - Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 13-14/236 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « Galeria Nadja Vilenne ».

Document 13-14/237 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’ASBL « Théâtre en île », de l’asbl « Théâtre Universitaire Royal de Liège » et de l’asbl « Compagnie théâtrale Le Grandgousier ».

Document 13-14/238: Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’ASBL « FIDEC ».

Document 13-14/239 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’ASBL « Présence et Action culturelles – Régionale de Liège ».

Document 13-14/256 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « Zoo Théâtre ».

Document 13-14/257 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de 6 asbl dans le cadre de festivals d’été.

Document 13-14/258 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « République Libre d’Outre-Meuse ».

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 6, 7, 8 et 9 de l’ordre du jour et points 5, 6 et 7 de l’ordre complémentaire (documents 13-14/236, 13-14-237, 13-14/238, 13-14/239, 13-14/256, 13-14/257 et 13-14/258) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Ces 7 documents ont été soumis à l’examen de la troisième Commission.

Les documents 13-14/236, 239, 256, 257 et 258 n’ont soulevé aucune remarque ni aucune question et c’est donc par 11 voix pour et 4 abstentions que la troisième Commission vous propose de les adopter.

Par ailleurs, les documents 13-14/237 et 238 ayant soulevé des questions, j’invite le rapporteur M. Jean-François CLOSE-LECOCQ à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. CLOSE-LECOCQ, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

L’ensemble des documents ont été soumis ce mardi à la 3^{ème} Commission.

Certains documents n’ayant pas soulevés de question, je passe directement aux deux

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MAI 2014

documents qui ont fait l'objet de précisions complémentaires. Le 13-14/237 portait sur l'octroi de subventions à trois théâtres : l'ASBL Théâtre en Ile pour 2500€, l'ASBL Théâtre universitaire Royal de Liège pour 2800 et l'ASBL Compagnie le Grandgousier pour 2500€, dans le cadre de l'opération « Odysée théâtre de ce premier semestre 2014 ».

Il nous a été précisé que cet événement trouve place dans le PASS théâtre et a pour but de faire tourner le public d'une salle à l'autre et d'une compagnie à l'autre. La recette générée par le PASS théâtre est reversée aux compagnies participantes.

Le dossier semble avoir été un peu oublié, ce qui fait qu'il est seulement proposé au Conseil en mai ce qui explique que dans la demande, jointe aux délibérations, la régularisation soit en cours mais les choses sont en voie de règlement...

D'autre part, le document 13-14/238 portant sur l'octroi de subvention à l'ASBL FIDEC ne comportait pas la fiche dans le dossier de la demande jointe. Après cette remarque lors de la Commission, cet oubli a été rectifié et donc sur le portail des conseillers, ce dossier était donc complet.

Le vote global est de 11 pour et 4 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote global des conclusions de la Commission ? Oui.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les sept résolutions.

Document 13-14/240 : Première assemblée générale ordinaire 2014 des associations intercommunales à participation provinciale (1^{ère} partie) : AQUALIS

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 10 de l'ordre du jour (document 13-14/240). Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 13 voix pour et 5 abstentions que la quatrième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. DRION ?

M. DRION. – De mon banc Président. Je dois constater qu'il n'y a rien de neuf, de concret ou de significatif depuis l'année dernière et donc voilà pourquoi nous changeons le vote, nous allons nous abstenir.

M. LE PRESIDENT. - Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 13-14/241 : Elargissement des compétences des fonctionnaires sanctionneurs provinciaux aux infractions de voirie communale. Mise à disposition de la commune du Bullange d'un fonctionnaire provincial chargé d'infliger les amendes administratives en matière de voirie communale. Approbation de la convention.

Document 13-14/242 : Mise à disposition de la Ville de Limbourg d'un fonctionnaire provincial chargé d'infliger les amendes administratives en matière d'infractions environnementales.

Document 13-14/243 : Mise à disposition de la Ville de Hannut d'un fonctionnaire provincial chargé d'infliger les amendes administratives en vertu de la loi du 24 juin 2013 relative aux sanctions administratives communales et du Code de l'Environnement.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 11, 12 et 13 de l'ordre du jour (documents 13-14/241, 13-14/242 et 13-14/243). Ces points ont été regroupés à la demande de la cinquième Commission.

Ces trois documents ont été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

Ces documents n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 12 voix pour et 4 abstentions que la cinquième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote global des conclusions de la Commission ? Oui.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MAI 2014

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO
 Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 13-14/244 : IPEA de La Reid – Marché de fourniture – Mode de passation et conditions de marché en vue de la fourniture, dans le cadre de la modernisation des équipements pédagogiques de pointe dans l'Enseignement qualifiant 2014 (Appel à projets 2012-2013), d'un engin de manutention agricole genre télescopique.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 14 de l'ordre du jour (document 13-14/244). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 12 voix pour et 4 abstentions que la cinquième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.
 Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 13-14/245 : Désignation d'un comptable des matières pour l'Internat polyvalent de Seraing.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 15 de l'ordre du jour (document 13-14/245). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 12 voix

pour et 4 abstentions que la cinquième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 13-14/246 : Octroi de subventions en matière d'Agriculture – Demande de soutien de l'asbl « Foire Agricole de Battice-Herve ».

Document 13-14/247 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « RC Pesant Club Liégeois ».

Document 13-14/248 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Golazo Sports » - Prise en charge de frais dans le cadre de l'édition 2014 du Meeting International d'Athlétisme de la Province de Liège.

Document 13-14/249 : Octroi de subvention en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Vélo Club Cité Jemeppe ».

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 16, 17, 18 et 19 de l'ordre du jour (documents 13-14/246, 13-14/247, 13-14/248 et 13-14/249) ont été regroupés à la demande des membres de la cinquième Commission.

Ces quatre documents ont été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

Ces documents n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 12 voix pour et 4 abstentions que la cinquième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. DRION. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DRION, Conseiller provincial (à la tribune).- Je vous remercie Monsieur le Président. Mes chers Collègues.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MAI 2014

Je ne souhaiterais pas que notre Assemblée s'assoupisse après quelques semaines et un week-end fatiguant pour certains et pour certaines et donc, avec les amis de mon groupe, nous souhaitons interpeller le Collège sur le point 19.

Nous sommes dans le sport et comme diraient les Liégeois, nous sommes à « Jmeppe » et donc, après Waremme dont nous avons pu saluer la qualité d'un projet soutenu par la RTBF, nous nous arrêtons un instant pour une course cycliste à « Jmeppe » - Seraing, et donc il faut d'abord se réjouir de la pérennité du projet, nous sommes dans un projet qui a 40 ans, et donc, notre groupe est de dire, je pense que 40 ans cela se fête, un budget et un subsides tels que proposés doivent sans doute être soulignés, mais il est important que ce projet soit aussi développé et ait des relais, des résonnances sur le territoire provincial et donc, je pense que le circuit pourrait peut-être être élargi pour le 45^{ème} anniversaire de l'événement.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Monsieur MEUREAU, vous souhaitez répondre ? Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

M. MEUREAU, Député provincial (de son banc).- De mon banc parce qu'effectivement, vous l'avez souligné Monsieur le Président, mais les points sont passés sans question et je pense que chaque groupe politique était représenté à la Commission.

Je regrette évidemment de ne pas avoir eu la question à ce moment là parce que j'étais accompagné du Directeur général et du responsable du Service des Sports, qui ont la réponse technique à l'ampleur de la subvention qui a pu être donnée.

Pour le reste, l'élargissement du circuit, je le laisserais aux clubs cyclistes qui s'occupent de la gestion. Je regrette tout simplement que la question ne soit pas posée à l'endroit où elle pourrait obtenir tout à fait la réponse et je m'engage en tout cas à la première Commission qui vient, de donner les détails techniques qui justifient la subvention.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial. M. DRION, de votre banc...

M. DRION, Conseiller provincial (de son banc).- Je n'ai pas posé de question, j'ai juste fait une réflexion et une suggestion !

M. LE PRESIDENT.- Moi, je propose qu'on y aille tous et qu'on soit invités comme ça, on sera tous à l'arrivée.

(Rires)

Voilà, je clos la discussion générale. Nous passons au vote global des conclusions de la Commission ? Oui.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les quatre résolutions.

Document 13-14/250 : Prise de connaissance de l'application des dispositions de l'article 10 de l'Arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale – Budget provincial 2013

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 20 de l'ordre du jour (document 13-14/250). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

La cinquième Commission a pris connaissance de ce document, lequel document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Il s'agit d'une prise de connaissance

Le Conseil prend donc connaissance de ladite résolution.

Document 13-14/251 : Arrêt des comptes relatifs à l'exercice 2013.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 21 de l'ordre du jour (document 13-14/251). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

Ce document ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur M. Marc HODY à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. HODY, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Donc, nous nous sommes réunis dans le cadre de la cinquième Commission le lundi 26 mai à 17H00 et donc, nous avons notamment soulevé des questions relatives au point 13-14/251 « Arrêt des comptes relatifs à l'exercice 2013 ».

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MAI 2014

Un Commissaire pose une question relative à l'explication de la diminution du nombre d'équivalents temps plein dans l'Administration entre le 31/12/2012 et le 31/12/2013.

Monsieur le Député provincial en charge répond qu'il s'agit d'une volonté du Collège de vérifier les besoins de personnel de chaque service. Il ne s'agit en rien d'une volonté de diminuer le nombre de fonctionnaires.

Monsieur le Directeur financier ajoute qu'il s'agit d'être prudents et de savoir si cette comparaison en équivalents temps plein repose sur un calcul effectué avec des critères identiques car d'une année à l'autre, il est possible de le choix de ceux-ci soient différents.

Monsieur le Député provincial réaffirme son engagement quant à la présentation de l'audit en cours lors d'une prochaine Commission. Le même Commissaire se réjouit que Monsieur le Député provincial confirme à nouveau cet engagement.

Le même Commissaire interroge Monsieur le Député provincial à propos d'un autre constat de la Cour des Comptes relatifs à la tendance à l'augmentation des dépenses de fonctionnement.

Monsieur le Directeur financier indique qu'il s'agit essentiellement d'une augmentation liée aux coûts énergétiques.

Le Commissaire souhaite avoir l'éclairage de Monsieur le Directeur financier quand à l'observation de la Cour des Comptes concernant l'augmentation de la technique des crédits reportés qui s'accroissent de manière continue. En effet, selon la Cour des Comptes, ces crédits reportés constituent des charges qui à l'avenir frapperont le budget en imputations et grèveront la trésorerie.

Monsieur le Directeur financier précise qu'il s'agit du service extraordinaire. En effet, contrairement au service ordinaire où le report ne peut être opéré qu'à une seule reprise, les crédits relatifs au service extraordinaire peuvent faire l'objet de plusieurs reports. Il est évident que si les reports sont trop importants et concentrés, cela représentera une charge importante mais tout est une question de mesure et de comment on répartit celle-ci.

Le Commissaire pose une autre question relative à l'imputation des factures et aux délais de contrôle de transmission de celles-ci au service du Directeur financier qui selon la Cour des Comptes est problématique.

Monsieur le Directeur financier explique le cheminement type effectué par une facture. Il indique qu'il arrive qu'une facture émise par un fournisseur dont le service ou l'institution provinciale doit vérifier la conformité avec la commande effectuée par lui, avec l'accord de la Direction financière, ne transmette pas rapidement celle-ci à cette dernière pour imputation et paiement.

Toutefois, ajoute-t-il, dès que nous sommes en possession de la facture, les fournisseurs sont payés dans un délai inférieur à 60 jours, pour la plus grande satisfaction de ceux-ci.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MAI 2014

Nous avons clôturé le point et le vote s'est exprimé par 9 voix pour et 4 abstentions. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. DRION. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DRION, Conseiller provincial (de son banc).- Juste un mot de mon banc Monsieur le Président.

Nous voyons évidemment des éléments positifs mais je pense que l'évolution de la fiscalité en est une des causes. Nous aurons l'occasion d'en débattre en octobre prochain.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. M. HODY ? Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. HODY, Conseiller provincial (à la tribune).- Je profite de cette tribune pour ajouter quelques petits éléments au débat, je me suis largement exprimé en Commission.

J'aurais souhaité soulever un point assez intéressant remarqué par la Cour des Comptes relatif au ratio assez intéressant, des recettes.

En effet, la Cour remarque que le ratio en recettes est extrêmement important, il est plus de 110 % et elle relève que par l'apport de prévisions, les montants en recettes relatifs à l'additionnel du précompte immobilier est de 30.000.000 supérieur. Visiblement, le Collège a été extrêmement prudent quant aux chiffres qu'il prévoyait.

Nous nous posons la question de savoir évidemment si cet impôt accuse un rendement important, si ce ne serait pas l'occasion et surtout en période de crise et on connaît le côté assez inéquitable, assez inégalitaire de cet impôt, d'avoir une réflexion sur la fiscalité, nous l'avons évidemment dit, mais à partir du moment où quant aux prévisions prudentes, on a une recette de 30.000.000 d'euros supérieure, nous souhaiterions en tout cas, avec mon groupe, que l'on puisse mener une réflexion quant à l'application encore de cette augmentation des centimes additionnels au précompte immobilier.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur MEUREAU ? Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

M. MEUREAU, Député provincial (de son banc).- Je retiens évidemment l'opportunité puisqu'elle est automatique, je ne m'engage pas à grand-chose de dire qu'on discutera fiscalité en octobre prochain puisqu'elle est votée, évidemment, de manière annuelle.

Maintenant, quant à la prudence du Collège, je rappelle certaines épées de Damoclès. Le danger qui pèse sur les rentrées fiscales, je pense à une certaine problématique de

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MAI 2014

BELGACOM Connectivo (?), je ne vais pas rentrer dans le détail pour aujourd'hui. Il y a eu des articles de presse d'orientation du Gouvernement, je vous fiche mon billet que les rentrées seront largement inférieures l'année prochaine. L'avenir d'ARCELOR et bien, il fait partie des interrogations. Nous avons été prudents et l'accident n'est pas arrivé. Je ne pense pas qu'il appartient au Conseil provincial de s'en plaindre.

Maintenant, vous avez vu les résultats en matière de réserve et en matière de diminution de charges de dettes, je ne pense pas que nous devons avoir une politique de fiscalité en dents de scie et nous devons mettre exactement l'essence dans le camion pour partir du schéma, du circuit tel qu'il a été programmé, ceci suivant la déclaration de politique générale.

Je pense que je ne taris pas dans mes réponses et que, évidemment, au mois d'octobre et bien ce débat aura lieu et probablement avec des indicateurs plus précis qu'ils ne le sont actuellement et qui ont d'ailleurs été exposés de manière criante par le Directeur financier.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+, le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 13-14/252 : Représentation au sein de la régie provinciale autonome « Régie provinciale d'édition » : désignation des représentants.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour complémentaire (document 13-14/252). Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par consensus que le Bureau du Conseil vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions du Bureau.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le

groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 13-14/254 : Nouveau tarif du Pass bibliothèques applicable dans le réseau provincial Aleph et extension des heures d'ouverture des sections de la bibliothèque Chiroux.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour complémentaire (document 13-14/254). Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission.

Ce document ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur Mme Valérie DERSELLE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme DERSELLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Votre troisième Commission s'est réunie pour analyser le document 13-14/254 en rapport avec le tarif du Pass Bibliothèque applicable dans le réseau Aleph d'une part et, d'autre part, de l'extension des heures d'ouverture des sections de la bibliothèque des Chiroux.

Après une brève présentation du projet par le représentant de M. le Député provincial en charge de la Culture, deux Commissaires se manifestent.

La première intervention est une demande de précision quant aux répercussions de l'augmentation du prix du Pass sur le réseau Aleph lui-même.

Dans les faits, l'augmentation du prix du Pass va permettre aux Communes, aux pouvoirs organisateurs, d'adhérer plus franchement au Pass du réseau Aleph. En effet, la valeur du Pass, adaptée, compense les frais supplémentaires qu'avaient les bibliothèques au vu de la Directive européenne en matière de droits d'auteurs.

Il est prévu qu'il y ait davantage d'adhérents au Pass et, à terme, encore plus d'ouvrages, encore plus de médias à disposition pour un tarif fixe par an.

La seconde intervention n'est pas une demande d'information supplémentaire. Un Commissaire se félicite que les pouvoirs publics provinciaux réagissent et limitent l'impact de la réglementation européenne évoquée dans le dossier de l'administration, en jugulant les frais pour les citoyens, les usagers et les bibliothèques.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MAI 2014

Ce Commissaire évoque le service magnifique que rend le réseau Aleph, Pass inclus, à la faveur de l'accès à la culture pour tous.

Au final, votre Commission approuve ce projet par 11 voix pour, 4 abstentions et aucune voix contre. Voilà. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 13-14/255 : CREDIT SOCIAL LOGEMENT SCRL – Assemblée générale extraordinaire du 28 mai 2014 – Modifications statutaires.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour complémentaire (document 13-14/255). Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 11 voix pour et 4 abstentions que la troisième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 13-14/259 : Mise en non-valeurs de créances dues au Département des Affaires sociales.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 8 de l'ordre du jour complémentaire (document 13-14/259). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est par 8 voix pour et 4 abstentions que la cinquième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 13-14/260 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'association de fait « Cyclo Club Les Amis du Hawy-Soumagne ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 9 de l'ordre du jour complémentaire (document 13-14/260). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est par 8 voix pour et 4 abstentions que la cinquième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MAI 2014

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

VI.- Hommage à un Conseiller provincial démissionnaire

M. LE PRESIDENT.- Monsieur le Gouverneur, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Madame la Directrice générale provinciale, Chers Collègues.

Avant de clôturer cette séance, je souhaiterais vous informer que notre collègue et ami Monsieur Roger SOBRY m'a remis sa lettre de démission et qu'il participait, aujourd'hui, à sa dernière séance du Conseil.

Nous aurons bien évidemment l'occasion de mettre Monsieur SOBRY, Cher Rober, à l'honneur lorsque nous lui décernerons les titres honorifiques de ses fonctions mais d'ores et déjà, je souhaiterais, nous souhaiterions le remercier pour son investissement au sein de notre Assemblée.

Chers Roger, c'est en 1977 que tu as fait ta première entrée au sein du Conseil provincial comme représentant du Parti Libéral du district de Fléron. Après ce premier mandat d'un an, tu as été réélu en 1999 et tu sièges ensuite sans discontinuité jusqu'à ce jour, ce qui porte la durée de ton mandat provincial à 16 ans.

Tu as également été Secrétaire du Bureau du Conseil provincial pendant 6 ans, je m'en souviens bien d'ailleurs de ça, et cela, tout en t'impliquant dans la vie politique de la Commune de Chaudfontaine où tu as exercé le mandat de Premier Echevin et exerce actuellement le mandat de Conseiller communal.

Cher Roger, permets-moi au nom de notre Assemblée de te féliciter pour ton travail et ton dévouement au sein de notre Institution.

(Applaudissements nourris)

M. SOBRY, Conseiller provincial (de son banc).- Je voulais vous remercier pour ces 16 bonnes années passées dans cette maison et puis je viendrai encore avec plaisir si un jour on m'y invite mais je conserverai de chacun d'entre vous le meilleur souvenir parce que vraiment, c'est une Assemblée fort sympathique où tout le monde se respecte ! Ca méritait d'être dit.

(Applaudissements)

M. LE PRESIDENT.- Alors, Dominique souhaite, et oui on se tutoie aujourd'hui, Dominique souhaite prendre la parole donc, si cela lui fait plaisir.

M. DRION, Conseiller provincial (à la tribune).- Chers amis, je voulais juste dire un mot, parce que, au-delà de nos engagements politiques, il y a aussi nos engagement pour l'Institution provinciale et nos Institutions déléguées si l'on peut dire.

Et j'ai le plaisir de travailler avec Roger depuis des années. Que nous soyons en TECTEO rebaptisée NETHYS que nous soyons en TCL ou ailleurs, cela a toujours été un

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MAI 2014

bonheur, un plaisir de devoir partager avec Roger des débats de fond, des débats financiers, les investissements, les engagements et donc, je voulais au nom de mon groupe et peut être un peu aussi au nom des plus anciens de la bande provinciale, si vous me permettez la formule, le remercier pour son engagement et je veux peut être dire ceci, il existe des Conseillers provinciaux honoraires, ne serait-il pas le premier, Président, des Conseillers provinciaux honoraires organisant régulièrement un rassemblement ? Merci Roger.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Oui Fabian. Tu ne vas pas répondre à Dominique ?

(Rires)

M. CULOT, Conseiller provincial (à la tribune).- Simplement, remercier le chef de groupe du CDH de s'occuper de l'avenir des Conseillers évidemment du groupe MR mais plus fondamentalement, Chers Collègues, je pense que le Collège et le groupe MR souhaitent vraiment qu'il soit rendu hommage à Roger aujourd'hui.

Nous aurons l'occasion, dans les périodes politiquement plus calmes de fêter plus dignement encore la présence de Roger, son travail, son action au sein de notre Assemblée mais, voilà, mon Cher Ami, mon Cher Roger, au nom du groupe MR évidemment, je tiens, évidemment publiquement, à te remercier pour ton engagement, ton intelligence au sein de cette Assemblée, ta vivacité d'esprit dans tes interventions, parfois, prolongées dans des moments de réflexions intenses en cours d'après-midi, et bien voilà, bon vent, bonne continuation et merci à toi.

(Applaudissements)

M. LE PRESIDENT.- Je ne l'aurais pas dit de cette façon là mais je trouve ça très original.

(Rires).

M. LE PRESIDENT.- Voilà. Donc si personne ne souhaite intervenir et bien, Roger, merci pour ton investissement évidemment au sein de notre Assemblée. Tu seras toujours le bienvenu et je sais qu'on te verra encore très régulièrement à gauche, à droit mais pas du tout au centre, ne t'inquiète pas.

(Rires)

VII.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 30 avril 2014, je le déclare approuvé.

VIII.- Clôture de la réunion

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MAI 2014

Je déclare close la séance publique de ce jour.

Prochaine réunion du Conseil provincial, le jeudi 12 juin 2014 à 15H00.

La réunion publique est levée à 16H10'.